

Cher·es passionné·es de MUN et de justice,

Nous sommes très honorés de vous inviter à la dixième session du Modèle Francophone International des Nations Unies en Eurasie (MFINUE), qui aura lieu au Lycée français Saint-Joseph d'Istanbul du 4 au 6 décembre 2020.

Nous vous encourageons chaleureusement à participer au Modèle Francophone de la Cour Pénale Internationale (MFCPI) en tant que juge, avocat·e, greffier·e ou vice-président·e.

Le MFCPI est une simulation de la Cour pénale internationale qui est une organisation intergouvernementale et un tribunal international situé à La Haye, aux Pays-Bas. La Cour pénale internationale juge les individus accusés des crimes les plus graves et qui concernent la communauté internationale : génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crimes d'agression.

La CPI a été créée le 1er juillet 2002, date à laquelle le Statut de Rome, traité multilatéral qui lui sert de document fondateur et directeur, est entré en vigueur. Il y a actuellement 123 États qui sont parties au Statut de Rome.

Pour cette édition, nous traiterons l'affaire suivante :

### **« Le Procureur c. DOMINIC ONGWEN »**

L'Ouganda a ratifié le Statut de Rome en juin 2002. En janvier 2004, il a fait appel à la CPI pour la situation qui prévaut sur son territoire depuis le 1er juillet 2002. La CPI peut donc exercer sa compétence à l'égard des crimes visés par le Statut de Rome et commis sur le territoire de l'Ouganda ou par les ressortissants de cet État à compter du 1er juillet 2002.

L'Armée de Résistance du Seigneur (ARS) est un groupe armé organisé qui, depuis le mois de juillet 2002 et jusqu'à décembre 2005, a cherché à

renverser le gouvernement ougandais par une rébellion armée. L'ARS a mené des attaques dirigées contre la population civile du nord de l'Ouganda. Elle a enlevé des civils, dont des enfants de moins de 15 ans, pour en faire des soldats. Des femmes et des filles ont également été enlevées pour servir d'esclaves domestiques et/ou de partenaires conjugales aux combattants de l'ARS.

L'accusé, M. Dominic Ongwen, aurait été major dans l'ARS jusqu'en 2002, promu lieutenant-colonel en 2003 et nommé commandant de la Brigade de Sinia en décembre 2004. En tant que chef de l'une des quatre brigades de l'ARS, Ongwen était membre de l' « Autel de Contrôle » qui dirigeait la stratégie militaire. Il est accusé de crimes commis dans le contexte d'un conflit armé entre l'ARS et les Forces de défense du peuple ougandais (FDPO), l'armée régulière du gouvernement ougandais.

Cher-es participant-es, en tant que présidente du MFCPI 2020, je suis impatiente de vous accueillir au lycée Saint-Joseph, pour la 10ème session du MFINUE, en espérant que le sujet saura vous captiver durant ces trois jours intenses de procès .

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Melis ÇAĞIRICI

Présidente et responsable du MFCPI 2020